

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2016

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2016.

- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**

- **Information sur les marchés publics et avenants conclus entre le 12 juin 2016 et le 21 octobre 2016**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du compte-rendu des marchés publics et avenants aux marchés publics conclus entre le 12 juin 2016 et le 21 octobre 2016.

Le conseil prend acte

- **Point d'étape annuel sur les contrats de quartiers**

Le Conseil Municipal :

Le conseil prend acte

- **Prévention de la délinquance - Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Caen - 2016/2017**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet présenté de Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Caen pour la période 2016-2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Adopté à la majorité absolue.

Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN, Mme ROUSINAUD ayant voté contre

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Jeunesse et Vie Etudiante - Subventions affectées - A Caen Les Régates - Les amis du Printemps Arabe et de la Tunisie - Subvention de fonctionnement Les petits débrouillards**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution des subventions affectées suivantes :

Association « A Caen Les Régates » 500 €

Les Amis du Printemps Arabe et de la Tunisie (LAPAT)..... 500 €

APPROUVE l'attribution de la subvention de fonctionnement suivante :

Les Petits Débrouillards 3 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Jeunesse et vie étudiante - Subvention complémentaire Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de la subvention complémentaire suivante :

Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre20 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Jeunesse et Vie Etudiante - Subvention d'investissement Centre Régional d'Information Jeunesse - Projet d'aménagement de leurs locaux**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement de la subvention d'investissement suivante :

Centre Régional d'Information Jeunesse45 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Dotation de fonctionnement aux écoles privées**

Le Conseil Municipal :

FIXE les coûts élèves pour l'année 2016 à 888 € pour un élève en classe maternelle et 431 € pour un élève dans les classes élémentaires ;

DECIDE que la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association avec l'Etat, pour l'année 2016, est versée pour les seuls élèves dont le ou les titulaires de l'autorité parentale sont domiciliés à Caen au moment de la déclaration des effectifs ;

DECIDE le principe de la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association sous forme d'une subvention annuelle. Pour l'année 2016, le dernier tiers sera versé en décembre. Pour l'année 2017, le coût élève sera établi en juin ;

PRECISE que pour les écoles maternelles, la participation est versée pour les enfants d'au moins 3 ans au 31 décembre de l'année d'inscription.

Adopté à l'unanimité.

- **PEG - Projet Educatif Global - Association SNARK - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association SNARK pour l'organisation d'une action de prévention des risques auditifs en direction des enfants.

Adopté à l'unanimité.

- **Contrat local d'accompagnement scolaire 2015 - 2016 - Réaffectation partielle à la Ligue de l'Enseignement d'une partie de la recette perçue de la part de la Caisse d'Allocations Familiales - Subvention affectée**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE : l'attribution d'une subvention affectée de 2 238 € à la Ligue de l'Enseignement de Normandie, correspondant aux deux tiers de la recette perçue de la part de la CAF au titre du contrat local d'accompagnement scolaire 2015 – 2016 sur la Grâce de Dieu.

Adopté à l'unanimité.

- **Education - Renouvellement de la convention Canope - Ville de Caen - Abonnement 2016-2017**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire de Caen ou son représentant à signer la convention à intervenir entre le réseau Canopé et la Ville de Caen et à engager toutes démarches afférentes à l'adhésion au réseau Canopé Basse-Normandie.

Adopté à l'unanimité.

- **Cession de deux emprises de terrain situées rue Joseph Philippon à des particuliers - Délibération modificative**

Le Conseil Municipal :

CONFIRME la cession au profit de Monsieur et Madame LANDON, ou de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, de l'emprise de terrain à usage d'espace vert, cadastrée NO n°64 de 85 m² et NO n°72 de 15 m² ;

DIT que cette cession s'opèrera moyennant le prix de 700 €, sur la base d'un prix unitaire de 7 €/m² ;

CONFIRME la cession au profit de Madame VERON-CERE, ou de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, de l'emprise de terrain à usage d'espace vert et de délaissé de voirie, cadastrée NO n°66 de 137 m² et NO n°73 de 146 m² ;

DIT que cette cession s'opèrera moyennant le prix de 1 981 €, sur la base d'un prix unitaire de 7 €/m² ;

RAPPELLE que ces emprises de terrain sont cédées grevées de servitudes, telles qu'énoncées dans la délibération du 12 novembre 2012 ;

PRECISE que les frais d'établissement de l'acte notarié seront supportés par chacun des acquéreurs ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes de vente et tous documents nécessaires qui y sont liés.

Adopté à l'unanimité.

- **Désaffectation et déclassement du domaine public communal d'une emprise de terrain située rue des Acadiens**

Le Conseil Municipal :

CONSTATE la désaffectation de l'emprise de terrain d'une superficie de 1 322 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, située rue des Acadiens, prise aux dépens de la parcelle HX n° 16, telle que figurant sur le plan ;

DECIDE de procéder au déclassement du domaine public communal de l'emprise de terrain susvisée ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **ZAC la Folie Couverte - 11 rue des Acadiens - Cession d'un terrain par la ville de Caen à la SCDI La Caennaise pour la construction d'un pôle santé et logements**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession au profit de la SCDI La Caennaise, ou de toute autre personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, d'un terrain situé 11 rue des Acadiens dans la ZAC La Folie-Couverte, à prendre aux dépens de la parcelle actuellement cadastrée HX 16, d'une superficie de 1 322 m² (sous réserve du document d'arpentage) pour la réalisation d'un programme de construction comprenant un pôle santé et des logements ;

FIXE les droits à construire affectés à la parcelle à 1 575 m² de Surface de Plancher, dont 506 m² pour la partie Pôle Santé et 1 069 m² pour le programme logements ;

FIXE le prix de cession des droits à construire à 100 € HT/m² de surface de plancher pour le pôle santé et à 200 € HT/m² de surface de plancher pour le programme de logements ;

INDIQUE que sur ces bases, le prix de cession ressort à 264 400 € HT, les frais d'acte étant supportés par l'acquéreur ;

DIT que le prix sera réajusté en cas d'évolution à la hausse du nombre de m² de surface de plancher du programme d'ici sa livraison ;

STIPULE que la SCDI La Caennaise réalisera la démolition du bâtiment existant sur la parcelle cédée et que le montant de la démolition, estimé à 25 000 € HT, sera déduit du prix de cession, ramenant ainsi ce dernier à la somme de 239 400 € HT;

PRECISE que la Ville versera une subvention pour minoration foncière à la SCDI La Caennaise à hauteur de 50 € HT/m² de surface de plancher affecté au logement ramenant ainsi la charge foncière de 200 € HT/m² surface de plancher à 150 € HT/m² surface de plancher. Sur la base d'une surface de plancher de 1 069 m² du programme affecté à du logement, cette subvention, ressort à 53 450 € ;

PRECISE que :

- Les travaux de viabilité tertiaire et les frais de raccordement aux réseaux publics sont à la charge de l'acquéreur ainsi que les différentes formalités nécessaires à l'établissement de l'acte notarié.
- La ville procédera au dévoiement du réseau d'eau potable qui traverse l'emprise foncière à proximité du futur bâtiment ainsi que de la fibre optique et supprimera l'éclairage public sur la parcelle.
- Afin de préserver le caractère paysager du site, à titre de servitudes, 2 bandes engazonnées non closes seront aménagées par l'opérateur le long de l'alignement sur la rue des Acadiens et en fond de parking en limite Nord-Est conformément au plan joint à la présente délibération.

STIPULE que la présente délibération sera considérée comme nulle et non avenue si la signature de l'acte n'est pas intervenue dans un délai d'un an maximum ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires à la régularisation de la vente, laquelle devra intervenir avant la fin de l'année 2016.

Adopté à l'unanimité.

- **Travaux extérieurs de restauration d'immeuble - Participation de la Ville dans le périmètre du centre ancien**

Le Conseil Municipal :

ALLOUE aux propriétaires ayant réalisé des travaux extérieurs de restauration d'immeuble situé dans le périmètre du centre ancien une subvention d'un montant de 516,92 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Quartier de la Guérinière - Place de la Liberté - Déclassement d'une partie du domaine public pour création d'un lot constructible**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder, après avoir constaté sa désaffectation, au déclassement du domaine public communal d'une emprise de 380 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage, correspondant à une partie des trottoirs de la rue Lamartine, pour l'intégrer à une parcelle destinée à être cédée à l'opérateur BG Promotion, dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Place de la Liberté.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attributions de subventions**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE des subventions aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité pour un montant total de 2 588 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Dérogations au repos dominical 2017**

Le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à la dérogation au repos dominical les dimanches suivants :

- ⇒ **Pour les commerces de détails** : (sauf concessionnaires et commerces alimentaires) :

les 15 janvier, 2 juillet, 10, 17, 24 décembre 2017 ;

- ⇒ **Pour les commerces alimentaires** :

les 15 janvier, 2 juillet, 17, 24 et 31 décembre 2017 ;

- ⇒ **Pour les concessionnaires automobiles**

les 15 janvier, 19 mars, 18 juin, 17 septembre, 15 octobre.

Adopté à la majorité absolue.

Mme GOBERT, M. BELLET ayant voté contre

Mme CHEHAB, M. L'ORPHELIN, Mme ROUSINAUD s'étant abstenu(s)

- **Novembre Gourmand - Mécénat - Crédit Agricole Normandie - Autorisation de signature de la convention de mécénat**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat avec le CREDIT AGRICOLE NORMANDIE pour l'organisation de l'évènement "Novembre Gourmand" 2016.

Adopté à l'unanimité.

- **Novembre Gourmand - Mécénat - FESTYLAND - Autorisation de signature de la convention de mécénat**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat avec la société FESTYLAND pour l'organisation de la manifestation Novembre Gourmand 2016.

Adopté à l'unanimité.

- **Novembre Gourmand - Mécénat - Société PRN - Autorisation de signature de la convention de mécénat**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat avec la société PRN (Publi-Routage Normand) dans le cadre de la manifestation "Novembre Gourmand" 2016.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée de Normandie - Exposition 2017 Voyage en Egypte. Des Normands au pays des pharaons au XIXe s**

Le Conseil Municipal :

DECIDE la réalisation de l'exposition "Voyages en Egypte. Des Normands au pays des Pharaons au XIXe siècle" en 2017 ;

SOLLICITE de l'Etat, de la Région Normandie et du Département du Calvados ainsi que tout autre organisme une subvention au taux le plus élevé possible ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet d'exposition.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée de Normandie - Exposition 2017/2018 – L'Île dans les Isles, photographies d'Olivier Mériel**

Le Conseil Municipal :

DECIDE la réalisation de l'exposition " L'Île dans les Isles, photographies d'Olivier Mériel" en 2017 et 2018 ;

SOLLICITE de l'Etat, de la Région Normandie ainsi que tout autre organisme une subvention au taux le plus élevé possible ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet d'exposition.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Attribution de subventions affectées - Année 2016**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions suivantes ;

Subvention affectée au Lux : **5 000 €**

Subvention affectée à l'association des Amis d'André Lemaitre : **7 150 €**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente du coffret livres d'André Malartre à l'accueil de l'Hôtel de Ville - Signature de la convention de partenariat avec les Editions Le Vistemboir**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec les Editions du Vistemboir pour la réalisation de coffrets livres d'André MALARTRE ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec les Editions du Vistemboir ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la culture - Subvention d'investissement Cargö**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention d'investissement au Cargö d'un montant de 100 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Approbation des chartes d'engagements réciproques entre les associations Art itinérant et Epi vert et leurs partenaires publics, au titre de la Ville de Caen**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les chartes d'engagements réciproques entre les associations L'Epi Vert, Art Itinérant et leurs partenaires publics ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces chartes.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la proximité - Subventions affectées 2016**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions et l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

COMITE DES FETES DE LA GRACE DE DIEU POUR "ANIMATIONS AUTOUR DE NOËL A LA GRACE-DE-DIEU" : **4 000 €**

MIEUX VIVRE ET DETENTE POUR "ATELIERS PARTICIPATIFS ET TEMPS FORTS DE FIN D'ANNEE A LA PIERRE HEUZE" :	4 000 €
LA CENTRIFUGEUSE POUR LE "FESTIVAL JACQUARD" :	2 000 €
LES SAPEURS POMPIERS DE CAEN :	2 000 €
L'ASSOCIATION "LE DOIGT DANS L'OREILLE DU CHAUVRE" :	2 000 €
L'AULNE VERT CPE POUR "MEMOIRE DES QUARTIERS" :	22 000 €
"LA CRAVATE SOLIDAIRE" :	4 000 €
"LA CHIFFO" :	2 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces actions et à négocier et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées et convention - Novembre 2016**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

AVANT GARDE CAENNAISE :	10 685 €
HEROUVILLE CAEN CANOE-KAYAK (CANOE CLUB CAENNAIS) :	15 000 €
ASSOCIATION GUERINIERE FUTSAL :	3 500 €
TENNIS CLUB DE CAEN :	37 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 20 000 €)	
HOCKEY CLUB DE CAEN :	2 500 €
ASSOCIATION CAEN SUD :	2 000 €
CAEN ATHLETIC CLUB :	1 000 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 300 €)

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Fédération Française des Sports de Glace, pour l'organisation à Caen du championnat de France Elite de patinage.

Adopté à l'unanimité.

- **C.C.A.S. - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie relatif à la gestion du CCAS pour les exercices 2011 et suivants**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives sur la gestion du C.C.A.S. de la Ville de Caen pour les exercices 2011 et suivants.

Le conseil prend acte

- **Communauté d'Agglomération Caen la Mer - Transfert de charges Littoral - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Approbation du rapport d'évaluation**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'évaluation des transferts de charges Littoral telles qu'elles résultent dans le rapport ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Virements de crédits et adaptations budgétaires - Autorisation du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE divers virements de crédits ;

AJUSTE en conséquence le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour rétablir l'équilibre budgétaire par section :

Budget principal :

- Dépenses (chapitre 023) : - 11.000,00 €
- Recettes (chapitre 021) : - 11.000,00 €

Budget annexe du Théâtre :

- Dépenses (chapitre 023) : + 3.000,00 €
- Recettes (chapitre 021) : + 3.000,00 €

PREND ACTE de la création d'une AP de recette, au titre des recettes de subventions perçues et à percevoir dans le cadre de l'appel à projet "territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV) pour les dépenses engagées par la ville au titre des travaux de réduction des consommations énergétiques sur l'éclairage public.

Adopté à l'unanimité.

- **Groupement de commandes entre la communauté d'Agglomération Caen la mer, la ville de Caen et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Caen pour l'achat de fournitures de bureau**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention précisant les modalités de constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Caen la mer, la Ville de Caen et le CCAS de la ville de Caen – en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics – pour l'achat de fournitures de bureau, afin d'en fixer les missions et d'en arrêter l'organisation ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Eau potable - Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen, RESEAU - Adoption des statuts**

Le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à l'adoption de nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Caen devant s'appliquer à compter du 1er Janvier 2017 ;

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'adopter le programme pluriannuel ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces administratives se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Ajustement de la liste des emplois ouvrant droit à logement de fonction**

Le Conseil Municipal :

MODIFIE à compter du 1^{er} septembre 2016 la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction ainsi que les logements susceptibles d'être attribués conformément la présente délibération ;

DIT que les nouvelles modalités d'attribution des logements de fonction seront précisées par décision individuelle auprès des agents concernés ;

ADOpte la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

Le Conseil Municipal :

OCTROIE aux agents précédemment listés le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

AUTORISE à cet effet le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 22 NOVEMBRE 2016